

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 20 (2005)
Heft: 7-8

Artikel: Un métier, des métiers
Autor: Zeller, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-769331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un métier, des métiers

Convergences et spécificités
des métiers des archives,
des bibliothèques
et de la documentation

28-29 janvier 2005 – Bibliothèque
nationale de France, Paris

■ Jean-Daniel
Zeller

Archiviste principal
Service organisation
et gestion documenta-
taire
Hôpitaux universi-
taires de Genève



C'est près de 230 personnes qui se sont rassemblées pour ces journées, organisées conjointement par l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS), l'Association des archivistes français (AAF), l'Association des bibliothécaires français (ABF) et l'Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ABDU).

L'ambitieux programme, en cinq sessions, avait pour objectif de faire le point sur les différences mais surtout sur les points communs entre les trois professions.

Dans son introduction générale, M. Melot, Conservateur général honoraire, a rappelé l'existence de l'interassociation dès 1990. Historiquement les trois métiers viennent de mondes différents mais leur futur converge, alors que leur statut a été historiquement changeant. Pour lui, 1962 est une date charnière car elle a vu la parution de l'ouvrage de Marshall McLuhan, la «Galaxie Gutenberg», et celle du premier microprocesseur. Il voit trois enjeux politiques majeurs que les professionnels doivent relever:

- La concentration des pouvoirs provoqué par la technologie. L'offre façonne la demande. Les produits éditoriaux sont de plus en plus «ciblés». La conservation de la diversité fait partie de la déontologie «démocratique» de nos métiers.
- L'informatisation crée l'illusion que le stock imprimé n'existe plus, alors qu'il continue de croître. Pourquoi? Seul compte l'immé-

diateté de la communication brève (renouvellement des stocks marchand) au détriment du temps long (mémoire sociale). Nos métiers permettent de transmettre plutôt que de communiquer.

- La diversification et l'évolution technique exigent un renouvellement constant, ce qui implique une orientation sur le média au détriment du contenu. A l'heure où chacun peut produire son propre produit éditorial, la connaissance des métalangages devient primordiale. C'est également des compétences que nos métiers ont pratiquées depuis longtemps.

La première matinée a été consacrée à la *présentation du cœur des métiers*, dans le but d'améliorer la compréhension de l'assistance sur ces trois domaines connexes, souvent réciproquement méconnus bien que proches. La matinée fut introduite par Arlette Boulogne, directrice de l'INTD, qui, après une rapide rétrospective de l'apparition des métiers, s'est attachée à mettre en évidence leurs principaux points de convergence qui sont:

- leur activité centrée sur le document
- une activité centrée sur le service au public (importance de la médiation)
- des métiers où la pratique a précédé la théorie et la formation

Quant à leur différenciation, elle la voit dans la différence des missions et des publics, et dans l'appartenance au secteur public ou au secteur privé.

Elisabeth Verry, vice-présidente de l'AAF et directrice des Archives départementales du Maine-et-Loire, a exposé les spécificités du métier d'archiviste. Elle a tenté de cerner ces particularités par trois approches complémentaires: historique, théorique et pratique. Historiquement la fonction de l'archiviste a passé de la conservation des chartes en tant que preuve à la mise à disposition des sources historiques pour réécarter s'équilibrer entre ces deux fonctions. Du point de vue théorique elle a exposé les grands principes connus de l'archivistique: documents originaux, dans leur contexte originel, réunis en fonds organiques. Enfin, sur le plan pratique, elle a insisté sur les deux savoir-faire clés de l'archiviste, l'évaluation et son corollaire la sélection et la constitution des instruments de recherche. Pour conclure, elle a indiqué que les évolutions technologiques contemporaines font converger un certain nombre de ces pratiques entre les différents métiers.

Isabelle Dussert-Carbone, adjointe du directeur de la Bibliothèque publique d'information, a commencé son exposé en citant notre collègue P.-Y. Lador, dont l'ouvrage «Le rat, la Célestine et le bibliothécaire» a nourri sa réflexion sur l'évolution du métier de bibliothécaire. En s'appuyant sur une récente étude des différentes activités des personnels de la BPI, elle définit le cœur du métier en trois points:

- la collection: acquérir, sélectionner, conserver, enregistrer, traiter (matériellement), éliminer (l'image du bibliothécaire est à tort ou à raison celle d'un «grand lecteur»)
- ordonner la collection: le cœur n'est pas dans une technique particulière (p. ex. le catalogage) mais dans les critères de choix (ce qui implique une certaine capacité d'adaptation)
- mettre à disposition: prescrire, orienter, enseigner, guider. Médiation: voire le succès des espaces consacrés à une thématique rassemblant tous les médias (ex: musique = supports enregistrés, livres sur la musique, partitions)

Elle a conclu en défendant ce qui fait à ces yeux la valeur cardinale de la bibliothèque publique: le libre accès à l'information et la culture comme socle de la société démocratique.

Marie Beaudry de Vaux, responsable du service de documentation du CEREQ, a présenté un métier de documentaliste qui ne cesse d'évoluer et de se reconfigurer. Elle a relevé que depuis 1987, pas moins de 500 dénominations différentes ont été utilisées pour définir la profession, qui se caractérise par ailleurs par une prédominance féminine marquée et un tiers d'emploi dans le secteur privé. L'évolution récente auquel ce secteur professionnel doit faire face explique ces fluctuations; parmi leurs causes on peut citer par exemple:

- le volume exponentiel de l'information produite
- la confusion entre information primaire et secondaire
- l'hétérogénéité des sources (incluant des questions de validation)
- la multiplicité des formats de documents, en constante évolution

Face à ces défis, elle voit cinq nouveaux rôles pour les documentalistes du futur:

- logistique: le documentaliste facilite l'accès à l'information
- coproduction: le documentaliste et l'utilisateur construisent ensemble la solution
- pédagogie: le documentaliste apprend à l'utilisateur à être autonome

- sous-traitance: le documentaliste réalise pour le compte de l'utilisateur
- conception: le documentaliste construit des systèmes intégrés de gestion documentaire

Elle voit ainsi la survie de la fonction dans une inscription de plus en forte dans la stratégie même de l'entreprise, où le documentaliste peut/doit défendre les compétences suivantes: la fiabilité de l'information, la mesure de ses coûts, la gestion du temps d'appropriation de l'information, car l'usage de l'information par l'utilisateur n'en implique pas forcément la maîtrise.

Pour terminer ce panorama, une contribution de Carlos Miguel Tejada Artigas, professeur de bibliothéconomie et de documentation à l'Université Complutense de Madrid, apportait une trop courte vision européenne à cette session. Après une brève présentation de la situation des trois métiers en Espagne, qui sont tous d'émergence relativement récente, il a livré quelques chiffres. 7103 bibliothèques de création relativement récente dès 1970, et 35 517 archives. Le nombre des centres de documentation n'est pas connu. Pour le personnel, seul le nombre des bibliothécaires est connu (22 855). Les associations professionnelles sont jeunes, avec une grande dispersion (par spécialisation et région). La formation universitaire est très récente (bachelor et master) mais a progressé très rapidement, suivie par une stagnation ces dernières années. Il y a eu des discussions sur les contenus des études et finalement on s'est basé sur l'Euro-référentiel (livre blanc des universités). Le marché de l'emploi a fortement évolué. Au début les employeurs provenaient du secteur public avec un profil de bibliothécaires. Actuellement domine le secteur privé avec des profils de documentalistes. La formation universitaire est le principal facteur de la convergence. Cependant les archivistes revendiquent une plus grande autonomie, tant dans la formation (filiale spécialisée) qu'au niveau associatif.

La deuxième session était consacrée aux *rapports entre les professionnels et les pouvoirs*. Avec humour, Christine Deschamps, présidente honoraire de l'IFLA a ouvert la session par quelques conseils pragmatiques, issus de sa longue expérience professionnelle, et illustrée par des exemples en tant que présidente de l'IFLA. Elle a conclu son intervention par un appel vibrant aux associations et aux formateurs pour promouvoir la formation à la colla-

boration internationale dans nos métiers.

Hervé le Crosnier, maître de conférences à l'Université de Caen, nous a livré une analyse de la distribution des pouvoirs dans la société de l'information. Il pointe l'opacité de certains pouvoirs, qui ont une action sur le monde documentaire (pouvoir militaire, pouvoir des médias, politique du mensonge). L'enjeu majeur de l'avenir est le devenir des documents numériques. Il illustre son propos par les discussions au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui montrent l'émergence des contre-pouvoirs, comme les logiciels libres (licence creative commons), ou l'appel de Budapest pour l'Open Archives Initiative (science commons) (voir session 3). Il a également rappelé que l'information est partageable sans perte ce qui rentre en contradiction avec la tendance actuelle du droit d'auteur qui tend à restreindre les usages en sortant de la logique industrielle. Pour sortir de ce brouillard il propose de résister aux menaces faites par divers milieux.

Jean-Marie Borzeix, conseiller du président de la BNF, ancien directeur de France Culture, a apporté son témoignage en tant que médiateur dans un conflit autour du paiement d'un droit de prêt dans les bibliothèques, suite à une directive européenne. Sa désignation comme rapporteur était conditionnée par le fait qu'il n'était pas directement compétent. De fait son travail était similaire à une enquête journalistique. Découverte de deux camps, les éditeurs et les bibliothécaires, et de l'isolement des différents métiers ainsi que de leur méconnaissance réciproque. Au-delà des difficultés non négligeables que nos métiers connaissent, il estime que les dernières décennies ont néanmoins permis de construire de nombreux établissements et une meilleure visibilité médiatique, ce qui a des effets sur le monde politique.

Pour terminer, Bruno Galland, de la direction des Archives nationales, a relaté le mouvement de l'association «Une cité pour les archives nationales». Le mouvement a démarré sur un constat de l'état catastrophique des archives nationales. Ce mouvement s'est heurté à des difficultés comme l'absence de visibilité des archives vis-à-vis des politiques, et une image brouillée auprès du public. La demande d'un équipement culturel coûteux sans «rentabilité» évidente n'était pas a priori très médiatique. Il nous a détaillé les étapes du lobbying: un manifeste qui recueille 15 000 signatures rapide-

ment, un colloque qui reçoit le soutien du 1^{er} ministre et de la Présidence de la République. Le succès de l'opération réside probablement par l'existence d'un message simple, dans une conjoncture favorable liée à la mémoire historique de la dernière guerre, avec une argumentation solide, et des soutiens de larges milieux.

Pour conclure, il apparaît qu'un soutien réciproque des différents acteurs est un avantage certain pour mener à l'aboutissement des projets où l'implication politique est forte.

La troisième session était consacrée aux *attentes des employeurs*. Ouverte par François Deschamps, directeur des Affaires culturelles et du Patrimoine historique du Conseil général de Haute-Savoie. Son intervention présentait une synthèse d'une consultation de différents directeurs d'affaires culturelles (DAC) de diverses collectivités territoriales. Il s'est attaché à présenter les différents rapports qu'un DAC peut entretenir avec les bibliothèques, dont le nœud est la divergence entre la position territoriale du DAC et la position d'établissement établi de la bibliothèque. Ces relations sont compliquées par le fait que les DAC n'ont pas de formation spécifique dans le domaine. Il a pointé la nécessité de définir clairement des politiques culturelles afin de permettre un positionnement réciproque et un partenariat fructueux.

Monique Boulestin, adjointe au maire de Limoges en charge de la lecture publique, des bibliothèques, de la francophonie, de la technologie de l'information et de la communication et des réseaux câblés (!!!) a présenté le réseau institué autour de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges (Bfm) avec six bibliothèques de quartier. Cette réalisation a été possible par les circonstances favorables, l'enthousiasme et la bonne collaboration entre le conservateur, l'élue et l'architecte, et une volonté politique fermement orientée vers la gratuité du service public. (En chiffre: 131 collaborateurs, 60 000 lecteurs inscrits sur 160 000 habitants).

Roger Nougaret, responsable des archives historique du Crédit agricole, a relaté les évolutions difficiles que le secteur documentaire a vécu dans le secteur bancaire cette dernière décennie. Ces derniers temps, on assiste à un retour de balancier dans la mesure où l'on s'est aperçu que les spécialistes dans des domaines non documentaires «perdaient leur temps» à rechercher directement des informations sur Internet.

Par ailleurs les recherches sur les spoliations liées à la dernière guerre ont forcé les instituts bancaires à «reprofessionnaliser» leur secteur d'archives. L'évolution de l'organisation du travail va de plus en plus vers la gestion de projets transversaux, pour lesquels nos métiers ne sont pas formés mais qu'il n'est pas souhaitable de laisser à d'autres métiers qui n'ont pas plus de légitimité dans ces domaines. Il existe cependant une contradiction à propos de la spécialisation. Les métiers sont de plus en plus pointus et en même temps les entreprises sont de plus en plus demandeuses de personnel capable d'évoluer dans leur carrière professionnelle.

Pour terminer, Jean-Pierre Finance, président de l'Université Nancy 1, a présenté l'évolution de l'IST (information scientifique et

une évolution réelle. Il semblerait que les structures institutionnelles deviennent plus polyvalentes pour répondre à la demande sociale (voir la session suivante), alors que les professionnels iront peut-être vers plus de spécialisation, avec un besoin accru de fonction de gestion pour les chefs de service.

Tout d'abord, Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques, sous le thème «La bibliothèque – lieu de diversité», recense trois évolutions simultanées: l'impact des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'évolution des publics, l'évolution des institutions et des rôles des différents métiers. Ces évolutions se déroulent sur des échelles de temps et des espaces géographiques différents, résumé par le tableau ci-dessous, ce qui ne facilite pas leur maîtrise:

Domaine d'évolution	Echelle temporelle	Espace géographique
TIC	3-5 ans	International
Publics	10 ans	National
Institutions	15 ans	Européen

technique) dans le monde universitaire. Après avoir brièvement présenté l'évolution du monde universitaire actuel, pris entre complémentarité et concurrence, avec une complexité organisationnelle et structurelle croissante, il a présenté le rôle de l'IST, dont l'université est à la fois productrice et consommatrice. L'université doit simultanément: acheter de la documentation, fournir de la documentation, former à l'usage de la documentation, accompagner la production de l'information, protéger la documentation, et finalement archiver la documentation. L'usage de l'IST dans la formation tend vers une personnalisation de la documentation, ce qui implique la formation des étudiants à ces techniques. Cela a aussi des incidences sur la recherche, aussi bien dans les méthodes que dans la diffusion et l'évaluation. L'émergence des documents électroniques implique l'évolution des compétences professionnelles. Ici aussi, on passe d'une logique de structures à une logique de projets pluridisciplinaires, pluri-établissements, plurinationales.

En conclusion, les avis convergent vers la nécessité d'établir des stratégies qui explicitent les objectifs institutionnels pour la gestion de leur information, objectifs dans lesquels les fonctions documentaires prennent leur place explicitement.

La première session du samedi était consacrée au thème *vivre la polyvalence*, pour tenter d'examiner si cette tendance à la polyvalence est un vague ressenti ou correspond à

Une analyse du public actuel des universités montre les tendances suivantes: deux étudiants sur cinq sont les premiers universitaires de leur famille. Une grande partie des bacheliers seront les enseignants du secondaire de demain. Il est impossible de substituer simplement un nouveau modèle au modèle actuel, l'évolution sera de toute façon hybride à tous les niveaux, ce qui pose un vrai défi à l'organisation des formations.

Anne Girardet, directrice de la bibliothèque de Chartres de Bretagne, relate une expérience de bibliothèque publique d'une petite ville. La tendance est que l'on nous demande de savoir tout faire ce qui nous force à le faire moins profondément. La mutualisation au niveau technique, permet de libérer du temps pour les activités de gestion et le contact avec le public. Pour les bibliothèques municipales, l'offre de formation n'est plus vraiment adéquate, et compliquée de surcroît par un manque de temps chronique.

Dominique Vallée, sous-directrice du management des connaissances, veille et informatique à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, a exposé les enjeux des fonctions d'information dans l'entreprise privée. Les fonctions qui sont de plus en plus demandées au sein de l'entreprise sont par exemple: chef de projet, veilleur (env. 50% des chargés de veille ne sont pas des documentalistes), acheteur (d'information), le droit de l'information, la communication interne.

Pour conclure, elle a exposé les tensions entre l'image du métier et la vision de l'entreprise, résumées par les couples d'oppositions suivantes: culture métier/culture d'entreprise, expertise/gestion, élitisme/sociabilité, spécialisation/polyvalence.

Marie-Dominique Heusse, directrice du Service commun de documentation (SCD) Toulouse 1, présidente de l'ADBU, a exposé les mutations de ces 10 dernières années dans les bibliothèques universitaires. Principalement, il s'agit du poids consacré aux ressources documentaires électroniques, de la formation des étudiants à la méthodologie documentaire, et la rénovation, construction ou extension des bibliothèques. La conséquence en a été une redéfinition des emplois types, qui vient d'aboutir (REFEBIB, réf.), et un effort considérable de formation (en 2003, 54% du personnel à suivi un stage). Ses différentes expériences montrent une tendance au développement de la compétence collective, s'appuyant sur une formation interne de plus en plus développée.

Sophie Rouyer, documentaliste-archiviste de la communauté urbaine du Mans, a relaté son expérience variée de la polyvalence des fonctions documentaires dans les communes. Historiquement, ces fonds ont été gérés jusqu'à l'entre-deux guerres par des érudits locaux sous forme bénévole. Jusqu'aux années 80, ces fonctions ont été attribuées aux personnels administratifs en plus de leurs fonctions habituelles. La fonction d'archiviste-documentaliste s'est vue parfois attribuer toutes sortes de responsabilités en rapport avec la gestion du papier sous toute ses formes. D'une part elle relève l'intérêt d'être documentaliste pour gérer un service d'archives: le suivi du contexte immédiat, la connaissance en amont des dossiers traités par les services versants, et finalement les contacts réguliers avec les utilisateurs qui sont aussi les futurs services versants. D'autre part, elle relève l'intérêt d'être archivistes pour exercer des fonctions de documentaliste: une connaissance approfondie des services utilisateurs par la connaissance de leurs archives, une évaluation a posteriori de l'usage des prestations documentaires par les services. Elle ne s'est pas caché les difficultés: la confusion des fonctions aux yeux des usagers, les moyens souvent réduits, la confusion des outils (cadre de classement versus classification), la contradiction entre l'urgence de la documentation et le temps long des archives.

La *demande sociale* formait le dernier volet de ces rencontres pour tenter de cerner les demandes des différents publics.

Jean-Claude Annezer, directeur du Service commun de la documentation (SCD) Toulouse Le Mirail, a débuté sa présentation par une lecture de réclamation d'utilisateurs divers. Il souligne le malaise universitaire actuel qui empêche, pour des raisons organisationnelles, de permettre simplement l'accès matériel et intellectuel des étudiants aux ressources documentaires (selon une étude de Jaques Puijakof: en 1990 une bibliographie de base comptait au minimum 30 titres, mais seulement 5 titres 15 ans plus tard). Il conclut en revendiquant le service aux usagers à travers le libre accès et la formation à la méthodologie documentaire.

Béatrice Herold, directrice des archives départementales des Hauts-de-Seine, a livré quelques observations sur les demandes des publics. Les professionnels de la recherche (qui ne sont pas seulement des historiens) revendiquent des instruments de recherches (demande traditionnelle). Les amateurs (généralistes, mais pas seulement) qui sont de moins en moins pourvus de culture générale, mais paradoxalement également de savoir-faire en nouvelles technologies, nécessitent donc une assistance accrue. Le public scolaire nécessite un effort de formation et d'information des enseignants. Pour les publics inhabituels, qui est en croissance, dont la demande est très personnelle, vitale et psychologiquement lourde (histoire de vie, reconstitution de droits personnels ou collectifs, etc.), il a été nécessaire de mettre en place des structures d'accueil spécifiques, assurant une meilleure discrétion. Un sondage fait dans le journal *Le Monde* en 2001, montrait une image plutôt positive des archives auprès d'une population qui n'est pas spécialement utilisatrice des archives, ce qui se confirme par la présence de ces personnes dans le cadre des journées portes ouvertes.

Valérie Poinsothe, conservatrice au Centre des archives du monde du travail à Roubaix, a initialement rappelé l'existence de la double population des usagers des archives qui sont les services versants et le public. Par la particularité de ses fonds, le centre répond à beaucoup de demandes de justification de droits (env. 500 par an). Ces demandes ont amené une modification des politiques: qu'elle concernent la collecte, les délais de conservation, les instruments

de recherche, ou les recherches à la demande.

Jean-François Jacques, secrétaire général du Conseil supérieur des bibliothèques, s'est interrogé pour savoir ce qu'est la demande sociale. Et quelle sont les demandes acceptables et assumables par nos services. Cela renvoie à un savoir-être qui s'enseigne difficilement.

Enfin, pour conclure, les quatre présidents des associations organisatrices ont tenté une synthèse de ces très denses journées.

Le président de l'ABF a exprimé une certaine frustration dans la mesure où le programme n'a pas permis d'aborder un projet concret. Il a cependant exprimé sa satisfaction car il se dégage un socle commun, lié aux valeurs démocratiques et à la juste des nos métiers.

Pour la présidente de l'ADBU, les différences, sans les nier, tiennent davantage à des héritages de statuts qu'à des différences fonctionnelles.

Le président de l'AAF constate l'évolution de la demande sociale envers les archives qui les force à se rapprocher des autres métiers car les utilisateurs veulent de l'information sans soucis de sa source.

Enfin, pour la présidente de l'ADBS nous devons construire de nouveaux modèles de référence professionnels car les publics tendent de plus en plus à se confondre. Elle en appelle à former des groupes de pression dans les domaines de la formation (principalement initiale, clarification des tronc communs et des spécialisations). A ces yeux, il faut aussi savoir abandonner nos crispations sur les moyens techniques pour aller vers les publics. Elle conclut sur le besoin d'une «advocacy» commune de nos professions (libre accès des usagers, accès démocratique, etc.).

Il appartenait également aux président(e)s d'exprimer une vision pour la collaboration: la première étape serait la mise sur pied de rencontres sectorielles (documentation et archives d'entreprise, archivistes et bibliothécaires de collectivités locales). Pratiquement, il s'agit de la création de groupes de travail ciblés. A court terme, l'actualité politique française concernant la mise en vigueur de la directive européenne concernant la législation sur le droit d'auteur impose de s'occuper de ce sujet commun en priorité.

Synthèse

Il était ambitieux de traiter autant d'aspects en si peu de temps et nombre de participants ont été

frustrés du peu de temps restant pour les questions en fin de session. Il faut cependant saluer la haute tenue de la plupart des communications, qui ouvraient presque chacune de nombreuses pistes de réflexion vers des actions communes, et la frustration même n'est-elle pas un aiguillon pour fonder des projets communs? Nul doute que la (re)connaissance réciproque des uns et des autres ne sera pas le moindre effet de ces rencontres, si tant est qu'elle se diffuse vers les autres membres des associations et vers les régions. Il a aussi été exprimé le vœu d'un élargissement de cette démarche en direction des musées.

Pour le pragmatisme helvétique, qui a vu le Congrès BDA de 1994 fonder une formation commune et de plus en plus de collaboration interassociative en Suisse, une telle manifestation peu sembler un peu théorique. Cependant, des réflexions sur le contexte social de nos professions s'avèrent aujourd'hui indispensables pour fonder nos choix stratégiques de demain. Sous-jacent dans de nombreuses contributions, le problème de l'adéquation de la formation aux besoins actuels est certainement un objet de réflexion qui occupera nos professions. L'euro-référentiel Décidoc, initié par les documentalistes, devrait certainement trouver un développement concerté dans les trois domaines professionnels.

Enfin, le besoin de partage et de collaboration exprimé dans un pays dont le nombre de professionnels est bien plus grand qu'en Suisse démontre que cette problématique est bien liée à l'essence de nos professions et non pas à des circonstances géographiques. Ainsi, un élargissement vers une vision européenne apparaît comme une voie inévitable à moyen terme.

Les actes de ces journées sont publiés sur le site de l'ADBS¹. Les différentes présentations distribuées en séance sont disponibles sur demande auprès du soussigné. ■

contact:

Jean-Daniel Zeller
Hôpitaux universitaires de
Genève
E-mail: Jean-Daniel.
Zeller@hcuge.ch

¹ http://www.adbs.fr/uploads/journees/3510_fr.php